XIIIe ANNEE — N° 4212 — SAMEDI 28 JUIN 1902

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIIe
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,96 — 524,43

24, Grande-Rue, 24

25, Rue des Ursulines, 25

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

Le Conseil des ministres vient de soumettre à la signature du président de la République un décret ordonnant la fermeture de 130 établissements congréganistes, répartis dans 45 départements, qui auraient été ouverts sans autorisation depuis la promulgation de la loi des associations.

Transmise par l'« Agence Havas », cette nouvelle indique des éclaircissements sur la portée de cet acte nous permettant d'apprécier, dès à présent, un décret qui nous apparaît, au premier abord, comme arbitraire, illégal et incompréhensiblement rendu.

×

L'interpellation sur l'affaire Humbert est venue aujourd'hui à la Chambre.

×

Le Sénat, continuant l'examen du service de deux ans, a entendu hier deux discours très intéressants du général Mercier et de M. de Freycinet.

×

Les différents Parquets continuent à instruire des plaintes aux anciens religieux. Ils ne sont pas suivis par les tribunaux qui continuent à acquitter. Hier le tribunal de Lons-le-Saunier a renvoyé des fins de la plainte plusieurs anciens religieux Salésiens.

×

Les nouvelles de la santé du roi Edouard VII paraissent meilleures.

L'ensemble des bulletins médicaux est plutôt rassurant. Les journées de samedi et de dimanche sont à redouter encore. S'il ne survient aucun accident, on pourra annoncer lundi la convalescence certaine.

×

La Chambre des représentants des Etats-Unis a voté hier, presque à l'unanimité, le projet de loi sur le canal de Panama. Le Sénat l'ayant aussi voté, cette double décision équivaut à une résolution du Congrès. Il ne manque que la sanction du président Roosevelt qui n'est pas douteuse.

×

Malgré l'approbation de l'empereur de Russie, il devient douteux que la principauté de Bulgarie puisse être élevée au rang de royaume. L'Autriche et la Turquie s'y opposent.

×

La « Gazette de l'Allemagne du Nord » confirme les projets d'augmentation de la flotte allemande.

ECHOS PARLEMENTAIRES

Le groupe agricole

L'ancien groupe parlementaire de défense des intérêts de la moyenne et de la petite culture s'est reconstitué sous le nom de groupe parlementaire des défenses agricoles.

Il a ainsi constitué son bureau :

Président : M. Decker-David.

Vice-présidents : MM. Louis Ferrat, Déramy et René Pénnault.

Secrétaires : MM. Clémentel, Turrier, Chapuis et Abel Bernard.

Questeurs : MM. Derbray et Cazeneuve.

Le groupe comprend déjà 175 adhérents.

PÉNURIE

Nous signalions ici naguère les alarmes du F.·. Buisson sur l'avenir de l'enseignement primaire laïque.

Cet enseignement a été la grande pensée du règne des Loges dans le dernier quart de siècle. Or, il court risque de faire faillite, faute d'instituteurs.

Ses séminaires, en effet, les Ecoles normales, ne donnent plus. Du chiffre rond de cinq mille sujets, leur population est tombée, en quelques années, à deux mille.

Il ce n'est pas qu'on n'y mette le prix pour encourager les vocations.

En 1901, des crédits ont été votés pour permettre aux Ecoles normales de recevoir trois cents élèves de plus. Le même sacrifice a été consenti en 1902 dans le même but. C'est donc les fonds qui manquent le moins. Mais les candidats s'obstinent à ne pas se présenter.

Et la pénurie est telle qu'en beaucoup de départements l'administration en est réduite, pour pourvoir aux postes vacants, à accepter au petit bonheur des maîtres et des maîtresses qui ne sortent pas des Ecoles normales et qui n'offrent que de médiocres garanties.

En certains endroits même, on va jusqu'à confier les classes élémentaires de garçons à des diplômées institutrices, malgré les réclamations des municipalités et des parents, et en dépit des commentaires malveillants qu'inspire à la malignité publique cette collaboration de pédagogues des deux sexes attelés au même char.

Cette situation, qui va en s'aggravant, inspire donc de grandes inquiétudes pour l'avenir et aussi pour le bon renom de notre enseignement officiel.

Il est même permis d'attribuer à ce sentiment d'impuissance éprouvé par les hauts mandarins de la *laïque*, la relative tranquillité qu'ils accordent *actuellement* à l'enseignement primaire libre.

Pensez donc! Il y avait l'an dernier 1 957 000 enfants dans les établissements privés. Le moyen de prendre à sa charge ces près de deux millions d'élèves quand on manque de bras?

Mais à quoi tient, direz-vous, cette pénurie de vocations pour une carrière si encourageante et si flattée?

A beaucoup de causes bien connues des directeurs de l'enseignement officiel et à quelques autres qu'ils ne soupçonnent peut-être pas et que nous voulons leur signaler.

La principale nous est indiquée par un correspondant très sérieux.

Sa commune natale compte onze cents habitants. De 1850 à 1862, elle a donné à l'enseignement primaire une trentaine d'instituteurs appartenant tous à des familles chrétiennes, tous élevés par les Frères, et restés fort gueux et le soutien de leurs parents par leur honorabilité et leur conduite professionnelle.

Survinrent les lois scolaires obligeant les candidats à l'enseignement à se préparer dans les *séminaires* de l'Etat.

Sous ce nouveau régime, la même commune fournit encore cinq apprentis instituteurs et à partir de cette date jusqu'aujourd'hui *plus un seul!*

Et notre correspondant, bien placé pour savoir, puisqu'il fut le condisciple de ces cinq derniers sujets, attribue la période de stérilité succédant aux années d'abondance aux amères déceptions et aux inénarrables déboires qu'occasionnèrent à leurs familles ces pédagogues nouvelles couchées.

Nous ne pouvons suivre avec lui le *curriculum vitæ* qu'il nous narre de ces jeunes gens élevés selon les principes chers à Paul Bert. Disons seulement qu'un seul des cinq qui s'est fait franc-maçon et a rompu avec ses parents, c'est resté dans l'enseignement. Les quatre autres se sont « évadés » par des portes très basses ou par des fenêtres trop larges.

Et les familles du village, complètement édifiées par ces exemples sur les consolations médiocres que leur promet la carrière pédagogique des jeunes gens *modern style*, aiment mieux faire de leurs enfants des maçons, des terrassiers ou des charretiers plutôt que des instituteurs.

Tout cela est fort naturel.

Ajoutons qu'anciennement beaucoup de curés de campagne, quand ils discernaient chez des enfants des aptitudes spéciales, à l'exclusion de la vocation sacerdotale, n'hésitaient pas à user de leur influence pour orienter ces sujets bien doués vers la carrière pédagogique.

Or, quel curé voudrait faire de même, en un temps où l'instituteur est sacré *anti-curé* par les pontifes des Loges?

Signalons encore comme cause de découragement des vocations pédagogiques les amères récriminations dont les instituteurs remplissent les journaux contre leur sort, leurs supérieurs.

Ils ne se doutent pas de l'effet produit dans le monde profane par ces manifestations perpétuelles de mécontentement.

Et le caractère politico-religieux qu'on veut donner de plus en plus à la mission de ces modestes serviteurs du peuple, et les services de toutes sortes qu'on exige d'eux, et la suspicion et la délation qui ne cessent de planer sur leur tête, et l'ingérence des tyranneaux de village dans leur conscience et dans leur conduite : toutes ces causes que nous ne pouvons que signaler ici, faute de place, contribuent puissamment à faire considérer par les familles les fonctions d'instituteur comme le pire des métiers.

Voilà la vérité, et nous la soumettons, sans passion aucune, aux réflexions de ceux qui ont la responsabilité de cet état de choses, en souhaitant seulement, pour le bien du pays, qu'ils aient le courage de voir clair.

CRIX.

GAZETTE DU JOUR

JOURNAL SCHOLASTIQUE MAIS VRAI

Notre confrère le *Courrier des Deux-Sèvres* annonce avec une explosion de joie bien légitime qu'il vient d'obtenir de l'administration des postes et télégraphes le remboursement d'une somme de 0 fr. 95, prix d'une dépêche qui a mis cinq jours à lui parvenir. Jusqu'ici, dit notre confrère, on avait toujours opposé à des réclamations de cette nature une fin de non-recevoir, l'administration prétendant que c'était pour elle une règle absolue de ne jamais rembourser.

Notre confrère estime que ce remboursement invraisemblable, devenu vrai, constitue une date mémorable.

Tous nos confrères, dit-il, ceux même qui fêtent l'anniversaire du 14 juillet, reconnaîtront certainement que la prise de la Bastille n'est rien à côté de ce remboursement de 0 fr. 95.

Il est certain que ce fait n'est pas ordinaire.

LES DROITS DE CEUX-CI ET LES DROITS DE CEUX-LÀ

Une jeune personne gérante d'un café à Lyon est arrêtée arbitrairement, affirme-t-elle, et passe quelques heures au poste. Le café se trouve dans la circonscription de M. de Pressensé, et aussitôt le député du Rhône met en mouvement la « Ligue des Droits de l'homme » dont il est l'un des principaux moteurs.

Le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Justice veut être houspillé de belle façon par leur ami de Pressensé, et amende honorable sera faite à la dame ou le ministère sautera. Ah! mais elle ne plaisante pas avec la liberté individuelle la « Ligue des Droits de l'homme »!

Voici maintenant le revers de la médaille : chaque jour nous apprenons que des prêtres sont, sans enquête, sans le moindre prétexte, spoliés de leur indemnité concordataire; il y a plus : Nous avons souvent ce triste spectacle : des prêtres, des religieux, sur des dénonciations anonymes, sont arrêtés, emprisonnés, et après de longs mois de détention l'enquête judiciaire reconnaît leur innocence.

M. de Pressensé et sa Ligue protestent encore... Mais cette fois ils protestent contre la mise en liberté de l'innocent, ils se plaignent que la spoliation soit une peine trop douce contre des prêtres irréprochables.

Vous croyez que c'est exagéré? Voici ce que M. de Pressensé lui-même écrit ce matin dans l'*Aurore*, quelques lignes avant la protestation concernant la dame de comptoir :

Ce serait un malheur peut-être irréparable pour la République si on se contentait des petites taquineries, des piqûres d'épingle, de tous ces coups d'épée dans l'eau qui font crier à la persécution et qui n'obtiennent aucun résultat pratique.

Il n'y a que les dames de café qui aient des droits. Pour les autres, le doux pasteur Pressensé crie : « Assomme! »

UN MAL SOCIAL

Il faut croire, et ce n'est d'ailleurs pas une excuse pour Paris, que notre capitale n'a pas le monopole de ces propriétaires sauvages qui refusent de louer leurs immeubles aux familles nombreuses.

En effet, le *Vaterland* de Lucerne dit qu'on a pu lire récemment dans un journal de la Suisse orientale l'annonce suivante :

Attention!
A vendre, faute d'appartement pour les loger, six enfants de 1 à 15 ans.

Pour remédier à la dépopulation, ce fléau social, il faut réformer les mœurs, et à l'immoralité païenne opposer la morale chrétienne. Si tous les propriétaires étaient assez chrétiens pour comprendre leurs devoirs envers le prochain, nous ne verrions pas ce scandale, fruit de l'égoïsme païen, de familles ne trouvant pas à s'abriter parce qu'elles ont trop d'enfants.

L'ENSEIGNEMENT LIBRE

On nous écrit de Vannes :

Les deux cours de marine de l'école libre de Saint-François-Xavier, à Vannes, comptaient cette année trente-sept élèves.

Aux derniers examens, vingt-deux ont été déclarés admissibles.

Le succès est d'ailleurs, pour l'école de Vannes, une tradition que lui a léguée l'école de marine de Jersey et qu'elle continue avec une merveilleuse ténacité.

Nous estimons que l'école libre de Vannes est bien imprudente d'obtenir des succès aussi éclatants et aussi continus. Nos jacobins n'aiment pas cela. L'usage de la liberté est contre ces sectaires une arme qu'ils redoutent à juste titre.

PLUS QUE NAPOLÉON

De la *Patrie* :

Voulez-vous savoir combien de secrétaires et d' « attachés » garnissent l'antichambre de M. Combes? Soixante-trois! C'est à se croire à Byzance. Autour de Combes circulent autant de cubiculaires que jadis de scribes auliques autour de Constantin Porphyrogénète. Sachez que ces secrétaires reçoit en moyenne une allocation de 3 000 francs, on arrive à un total de 190 000 francs. Faut-il rappeler que Louis XIV, dans toute sa splendeur, n'eut qu'un secrétaire, le président Rose, et Napoléon deux seulement, le baron de Méneval et Bourrienne?

Cela s'explique un peu : le cerveau de Napoléon pouvait sans inconvénient se passer des lumières et de l'aide d'autres cerveaux. Mais M. Combes n'est pas Napoléon, et ça n'est pas trop de se mettre à soixante-quatre pour arriver à ne pas faire tout ce que Napoléon faisait tout seul.

LES FÊTES DE LA TOUR D'AUVERGNE

Clermont, 27 juin. — Les fêtes de La Tour d'Auvergne ont commencé ce matin. A 10 heures un service funèbre a été célébré à l'église paroissiale.

A l'issue de la cérémonie, les autorités se sont rendues au cortège au monument du héros, et a été déposé la première gerbe envoyée par les troupes qui défilèrent ensuite. A midi, un grand banquet a réuni les autorités civiles et militaires.

Encyclique sur l'Eucharistie

prix 0 fr. 05; *port* 0 fr. 05

Remise sur les quantités : 15 pour 12, 70 pour 50, 150 pour 100.

100 exemplaires dans un colis de 3 kilos; 200 dans un colis de 5 kilos.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIe

MM. ROUVIER & DE FREYCINET

L'accueil fait au discours de M. Rouvier par une majorité qui compte plus des trois quarts de la Chambre prouve une fois de plus que les dernières élections n'ont pas été vaines.

Le ministère actuel est un vieux reste de l'ancien Cabinet, qu'on garde en attendant qu'un gouvernement sérieux puisse se constituer.

Mais la Chambre nouvelle est lasse des dissimulations de vérité et des flatteries de passions auxquelles M. Caillaux avait habitué la précédente assemblée; elle a chaleureusement applaudi M. Rouvier, non pas parce qu'il annonçait un programme financier séduisant (il n'a promis aucune réforme) mais parce qu'il disait la vérité sur la situation budgétaire et qu'il déclarait nettement aux socialistes qui avaient permis son entrée dans le Cabinet : Vous savez, ce n'est pas une faveur; c'est une charge, et, pour que je l'accepte, vous devez me prendre tel que je suis ou renoncer à mon concours.

Un tel langage était de nature à plaire aux uns et à déplaire aux autres, mais sa netteté, contrastant avec les ambiguïtés voulues de M. Caillaux, était faite pour plaire à tous.

Le vieux Sénat a rajeuni lui-même aux tendances manifestées par la nouvelle Chambre : A l'heure où M. Rouvier triomphait au Palais-Bourbon, M. de Freycinet recevait une ovation au palais du Luxembourg.

La loi du service militaire de deux ans était à peu près perdue; le dernier coup lui était porté par l'attitude pitoyable de son défenseur attitré, le ministre de la Guerre. M. de Freycinet l'a sauvée, parce qu'il a parlé sans haine, sans passion, uniquement préoccupé de dire la vérité.

Son discours peut se résumer ainsi : Le pays ne veut rien de ce que le gouvernement fait; mais il a témoigné sa volonté formelle du service de deux ans. A nous de la satisfaire, avec la préoccupation supérieure de ne pas affaiblir l'armée qu'il nous faut grande et forte. A nous de réaliser la volonté nationale, au moyen de ressources que nous trouverons dans une plus sage administration de nos finances. A nous de lui donner la réduction du temps de service militaire, entourée de mesures qui préservent de toute atteinte la puissante organisation et l'indispensable discipline de l'armée.

M. de Freycinet a placé le Sénat, si M. Rouvier a placé la Chambre en face de la vérité, et l'un et l'autre ont été acclamés, tout esprit de parti mis de côté.

Les mesures financières de M. Rouvier seront votées, parce que le ministre des Finances a dédaigné toutes les fantasmagories de chiffres qui cachaient, du temps de son prédécesseur, le lamentable état de notre budget.

La loi militaire sera votée, parce que M. de Freycinet a établi la nécessité de la voter.

MM. Rouvier et de Freycinet ont entendu obtenir les suffrages des deux Chambres, parce que, loin de flatter les passions collectivistes et antimilitaristes, ils ont proclamé qu'il faut au pays la force matérielle, l'armée, et la force financière : le crédit; et le second n'a pas craint de dire que deux ans constituaient l'extrême limite de la réduction du service militaire, si l'on ne voulait pas affaiblir l'armée. Il s'est refusé à faire du service de deux ans une étape du service d'un an. Il lui a assigné des limites infranchissables.

Certes, M. Rouvier n'est pas plus notre homme que M. de Freycinet, mais nous savons gré à l'un et à l'autre d'avoir prouvé par les applaudissements qu'ils ont recueillis que les Chambres ne sont pas inféodées au Cabinet actuel et qu'elles contiennent une majorité hostile au collectivisme et à l'antimilitarisme.

— C'est un bien mince résultat, m'objecterez-vous.

— J'en tombe d'accord, mais c'est un précieux symptôme.

J. B.

UN MEETING DE PROTESTATION

CONTRE L'INTOLÉRANCE DE LA MAJORITÉ

Un grand meeting de protestation contre le vote de la Chambre ordonnant une enquête sur l'élection de M. Syveton, a eu lieu, hier soir, au manège Grouls. L'ordre du jour suivant a été voté par acclamation :

Les électeurs du IIe arrondissement, réunis au nombre de 4 000, au manège Grouls, 6, rue d'Enghien;

Protestent avec énergie contre les allégations mensongères portées à la tribune de la Chambre des députés par M. Berteaux, député de Seine-et-Oise, et que celui-ci n'a pas eu le courage de venir répéter devant le corps électoral parisien;

Expriment leurs regrets que la majorité de la Chambre se soit rendue complice de ces calomnies;

Renouvellent à leur député Gabriel Syveton toute leur confiance, s'engagent à le soutenir de toutes leurs forces dans l'accomplissement de son mandat, et se séparent aux cris de : « Vive la République! Vive le suffrage universel! Vive le IIe arrondissement! »

A la sortie, une collision s'est produite entre la police et les manifestants. Quelques arrestations ont été opérées.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

L'*Agence Havas* donne ce résumé :

NOUVELLES MESURES CONTRE LES CONGRÉGATIONS

Le président du Conseil a soumis à la signature du président de la République un décret ordonnant la fermeture immédiate de tous les établissements congréganistes qui ont été ouverts postérieurement à la promulgation de la loi relative au contrat d'association, sans avoir demandé l'autorisation.

Ces établissements, qui sont au nombre d'environ 130, sont répartis dans 45 ou 47 départements.

Le président du Conseil va, dès aujourd'hui, envoyer aux préfets des instructions pour assurer l'exécution du décret signé ce matin par le Chef de l'Etat.

L'INDO-CHINE

Le ministre des Colonies a fait ensuite au Conseil un exposé très complet de la situation administrative financière et économique de l'Indo-Chine.

Dans sa prochaine réunion, le Conseil des ministres s'occupera du choix du nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine.

Il se confirme que le seul obstacle à la désignation de M. Pierre Baudin, est la question de l'abandon de son mandat, auquel le député de l'Ain se refuse, voulant être envoyé en mission.

D'autre part, on parle avec insistance de la candidature, déjà signalée ici, de M. Gillot, sénateur de Saône-et-Loire.

Les procès

CONTRE LES ANCIENS RELIGIEUX

A LONS-LE-SAUNIER

Le tribunal correctionnel de Lons-le-Saunier a rendu, hier, son jugement dans le procès intenté contre sept anciens religieux Salésiens, dirigeant un orphelinat agricole.

Le Parquet leur reprochait d'avoir contrevenu à la loi sur les associations en continuant à vivre en commun, et à donner l'enseignement sans être autorisés.

Le tribunal, considérant qu'il résulte des pièces produites par les prévenus qu'ils se sont fait séculariser et qu'ils se sont soumis à l'Ordinaire de Saint-Claude dans le délai prescrit, disant au surplus qu'il n'a pas qualité pour apprécier la sincérité de l'acte de sécularisation, cet examen étant du domaine de l'administration, a déclaré la prévention mal fondée et a acquitté les sept prévenus.

A MOULINS

A l'audience du tribunal civil ont continué hier les débats de l'affaire des Bénédictins de Souvigny.

On sait que M. Lamey, ancien Supérieur du prieuré, réclame la restitution de l'immeuble qu'il a acquis de feu M. le baron d'Anthouard et dont il a été dépossédé en vertu de la loi du 1er juillet 1901 sur les Congrégations.

Très éloquemment, Me Meniet a soutenu que les Bénédictins de Souvigny ne formaient pas une Congrégation.

C'est donc à tort qu'on a mis sous séquestre leur immeuble.

C'est d'autant plus à tort, que cet immeuble a été acheté en 1896, et que la loi de 1901, n'ayant pas d'effet rétroactif, ne peut remonter au acte de vente antérieur de trois ans.

M. Lavondès, procureur de la République, a prétendu que l'acte de vente passé entre le Supérieur des Bénédictins et le vendeur de l'immeuble était nul pour vice d'impuissance.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

A NICE

Les anciens Salésiens qui dirigent le patronage Saint-Pierre sont assignés pour le 2 juillet devant le tribunal correctionnel pour infraction à la loi sur les associations.

CATALOGUES UTILES

Nous envoyons gratis sur demande nos Catalogues de livres de prix, de papeterie, d'imagerie, de photographies et de vues pour projections.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIe

INFORMATIONS DU SOIR

NOUVELLES MESURES CONTRE LES CONGRÉGATIONS

Le journal le *Temps* donnent les explications suivantes qui ne modifient en rien notre première appréciation :

Aux termes de l'article 1er de la loi du 1er juillet 1901, aucune Congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi; elle ne peut fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'Etat; la dissolution de la Congrégation ou la fermeture de tout établissement peuvent être prononcés par décret rendu en Conseil des ministres.

Or, depuis le 1er juillet dernier, 300 établissements, pour la plupart des écoles de filles, ont été créés par des Congrégations autorisées ou non. Sur ce nombre environ 120 ont été créés sans demande préalable d'autorisation, dans une quarantaine de départements.

Ces établissements ont été créés dans des locaux dont le propriétaire ou le locataire principal était choisi hors de la Congrégation. Mais un avis du Conseil d'Etat, sollicité sur ce point par le Cabinet précédent, a, on s'en souvient, décidé que même dans ce cas l'établissement devait être considéré comme une dépendance directe de la Congrégation.

Le ministre de l'Intérieur a donné déjà signature ce matin, au Conseil des ministres, aux décrets ordonnant la fermeture de ces cent vingt établissements.

LA MALADIE DU ROI EDOUARD VII

Londres, 27 juin. — Bulletin officiel de 2 heures de l'après-midi :

Sa Majesté a passé une matinée confortable. Tous les symptômes aujourd'hui sont jusqu'ici satisfaisants. La température reste normale.

La température ne monte que légèrement dans les bulletins que si les variations sont importantes.

THÉVIN, LAKING, BARLOW.

Constantinople, 27 juin. — Le sultan a télégraphié à la reine Alexandra :

« J'apprends avec joie l'amélioration de l'état du roi Edouard VII. Je fais des vœux pour son prompt rétablissement. »

Londres, 27 juin. — Le bulletin de ce matin, relativement rassurant, a causé dans le public une profonde satisfaction.

Il ne faut pourtant point en exagérer la portée, car s'il déclare que « la santé du roi cause moins d'anxiété », on doit aussi se rappeler que le malade continue à se trouver dans la période critique et que la rédaction des bulletins médicaux, toujours très prudents, a une spéciale tendance à l'optimisme.

Quoi qu'il en soit, l'amélioration semble réelle. Les derniers spasmes de la fièvre disparaissent rapidement et les provinciaux et étrangers regagnent leurs domiciles.

Malgré la tristesse de l'événement, la population, toujours portée au plaisir, profite des belles journées et des agréables soirées.

Hier soir, en particulier, tous les théâtres avaient été envahis, et ce soir également, il sera impossible d'y trouver des places.

Aussi doit-on se rappeler le joli mot que Froissart disait des Anglais : « Ils prennent leurs plaisirs tristement; mais, en revanche, leurs tristesses sont assez gaies. »

A LA CHAMBRE D'ANGLETERRE

Il n'est parvenu à l'ambassade d'Angleterre aucun télégramme officiel depuis l'opération subie par le roi.

C'est toujours aux dépêches des agences que le personnel d'ambassade pour se renseigner sur l'état du souverain.

L'ambassadeur sir Edmund Monson est toujours à Londres et le jour de son retour n'est pas encore fixé.

Comme les jours précédents, on continue à venir prendre des nouvelles du roi et à s'inscrire sur les registres. Ces derniers ont été déposés dans le vestibule de l'hôtel, la loge du concierge étant trop exiguë.

LA CAUSE DES FAMILLES

Hier et aujourd'hui, le greffe du tribunal de Commerce de la Seine a procédé à l'expédition des 10 000 lettres de convocation adressées aux créanciers de la Caisse des Familles. La réunion est fixée au 10 juillet.

Elle aura pour objet de statuer sur le remplacement de la maisonnée du syndic provisoire, M. Raynaud, et de procéder à la nomination des contrôleurs. Les contrôleurs ne peuvent être choisis que parmi les créanciers.

Un second réunion peu intéressante, à laquelle les créanciers n'ont pas grand intérêt à assister. Le tribunal de commerce n'ayant pas de salle suffisamment grande, la salle du Trocadéro a été choisie d'accord entre le juge-commissaire, M. Bazire, et M. Buisé, procureur général.

LES FRANÇAIS A MACAO

Londres, 28 juin. — Plusieurs journaux publient la dépêche suivante, datée de Hong-Kong, 25 juin :

« Trois navires de guerre français, dont un battant pavillon amiral, sont arrivés à Macao. »

Le fait est commenté en raison de ce que les navires de guerre français ne visitent jamais Macao.

CONSEIL DE DISCIPLINE MILITAIRE

Toulon, 27 juin. — Un Conseil de discipline extraordinaire vient d'avoir lieu au 111e régiment d'infanterie pour juger huit soldats accusés d'avoir, étant en prison, fait subir d'odieux traitements à un de leurs camarades.

Le Conseil a décidé l'envoi de tous les coupables aux compagnies de discipline.

VISITE MOMENTANÉE

Châlons-sur-Marne, 27 juin. — Dimanche dernier, le lieutenant Rinckenbach, du 102e régiment d'infanterie, officier de service au cirque, ordonna au maréchal des logis fourrier Philibert, du 35e régiment de chasseurs, de quitter la salle que ce sous-officier occupait et qui était réservée aux officiers.

M. Hubert, clerc de notaire, et officier de réserve, prit fait et cause pour son ami Philibert, auprès duquel il était assis.

Le lieutenant Rinckenbach a envoyé ses témoins, les sous-lieutenants Laporte et Maupil, à M. Hubert, qui a refusé de se battre en duel, estimant ses adversaires indignes de lui.

Le procès-verbal de ces faits a été rendu public.

A la suite de l'incident du cirque, le fourrier Philibert a été cassé de son grade. Pendant la nuit, il s'est tué d'un coup de revolver.

Né à Châteauroux-Marcé, et âgé de 21 ans, il était employé à la trésorerie générale de la Marne, avant de s'engager au 35e chasseurs. Ses obsèques auront lieu demain. (Havas.)

VINGT-CINQ NOYÉS

Une dépêche d'Orsova annonce que pendant une tempête trois canots dans lesquels se trouvaient vingt-cinq personnes qui faisaient une excursion sur le Danube, ont été jetés contre un rocher; tous les passagers ont péri.

Les Dardanelles, 27 juin. — Le khédive Abbas pacha, à bord du yacht *Mahroussa*, a franchi le détroit à destination de Constantinople.

Une statue en marbre représentant Guillaume II a été inaugurée hier, dans la Rathmannsdorf de Barmen.

C'est la première statue élevée à l'empereur actuel. Le sculpteur Begas est l'auteur du monument.

Après la cérémonie, a eu lieu un banquet au cours duquel un télégramme d'hommage a été adressé à l'empereur.

Madrid. — Le roi a signé un décret établissant la journée de travail de huit heures pour les femmes et les enfants.

M. Trouillot présidera demain soir, salle Wagram, le banquet de la « France Prévoyante ».

Cette après-midi, à 2 heures, séance publique sous la présidence de M. Paul Escudier.

Au cours de cette séance, M. Gabriel reporterez une décision tendant à la cession au département du parc de l'ancien abattoir de Villejuif pour la construction d'une école d'arts et métiers.

Un grand débat sera soulevé lors de la discussion du rapport de M. Gaston Méry sur la répartition du crédit inscrit au budget de 1902 pour encouragements et secours aux établissements charitables.

Le meeting pour l'occupation de la Bourse du travail, aura lieu un grand meeting organisé par la Chambre syndicale des cochers.

5, RUE BAYARD, PARIS

LES 7 OUVRAGES DE *Pierre l'Ermite* illustrés

Chaque vol. broché 2 fr. 50 port, 0 fr. 60

Gustes chez vous!
Dites-moi ça!
Et ça!
Et le quatre!
Le Grand Maître
La Grande Amie!
Et ça

MOYEN DE RÉGÉNÉRATION

La *Croix de Roubaix-Tourcoing* a eu l'honneur d'annoncer l'importante fondation de la *Croisade de la Presse*.

Nous croyons devoir recommander d'une façon spéciale, en montrer davantage l'importance, car si elle est bien comprise comme elle le mérite, elle est appelée à une grande extension et peut devenir un puissant moyen de régénération dans nos populations de moins en moins croyantes.

Un numéro spécimen de la *Croisade de la Presse* est adressé franco sur demande.

Abonnement : 1 fr. 50 par an; 4 coupons de 10 centimes dans les colis.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Pour permettre aux lecteurs de la *Croix* de recevoir directement leur journal par la poste dans la localité où ils prennent leurs vacances, des prix de faveur ont été établis spécialement pour les lecteurs servis habituellement par nos Comités (1), et ainsi pour MM. les séminaristes pendant leurs vacances. Ces prix de faveur sont : 1 franc par mois, plus 0 fr. 50 pour frais de bande, soit 0 fr. 60 pour 1 mois, 2 fr. 50 pour 2 mois, 3 fr. 50 pour 3 mois; mais à l'époque des vacances *seulement*, c'est-à-dire du 1er juillet au 1er octobre.

N. B. — *Quiconque nous enverra en même temps 12 « abonnements de vacances », a droit à un troisième abonnement gratuit de même durée, qui sera servi directement par la poste à l'adresse qu'il aura indiquée.*

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIe

(1) Afin d'éviter tout malentendu, les demandes d'abonnements des lecteurs habituellement par les Comités de la *Croix* doivent nous être transmises directement par ces Comités.